

**CONVENTION DE PRISE EN CHARGE  
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

*En application des dispositions de la partie VI du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation tout au long de la vie.*

ENTRE :

**SPORT BRETAGNE**24 rue des Marettes - BP 90243 – 35802 DINARD CEDEX  
*Groupement d'intérêt public (GIP)*N° de déclaration d'existence : 53 35 08853 35  
SIRET : 13001397200026  
Représenté par Marianne Jaquet, directrice**ET : (RUBRIQUE A RENSEIGNER OBLIGATOIREEMENT)**

Dénomination : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ...../...../...../...../.....

Mail : .....

SIRET :

Représenté par (nom) :

Fonctions :

**(joindre un bon de commande si nécessaire)***IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :***ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

SPORT BRETAGNE assure l'organisation de l'action de formation suivante :

Intitulé de la formation : CAEPMNS (Certificat d'Aptitude à la Profession de Maître-Nageur Sauveteur<sup>o</sup>  
Volume horaire : 21 heures**Lieu de session :** .....**Date de la session** .....**ARTICLE 2 : EFFECTIF FORME**

SPORT BRETAGNE accueillera la (les) personne(s) suivante(s) :

NOM(S)-Prénom(s) : .....

**ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES**

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

**Coût pédagogique** : Nombre de stagiaires : \_\_\_\_\_ X 300 € par stagiaire = \_\_\_\_\_ €**ARTICLE 4 : MODALITES DE REGLEMENT**Modes de règlement : ➔ Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Sport Bretagne  
➔ Ou par virement n° de compte T.P. Rennes 10071 35000 00001005272 33**ARTICLE 5 : COUVERTURE EN CAS D'ACCIDENT DU TRAVAIL**

Conformément au Contrat de Formation Professionnelle conclu entre les stagiaires et Sport Bretagne, ceux-ci sont couverts en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle (art. L. 412.8 du Code de la Sécurité Sociale).

**ARTICLE 6 : Protection des données à caractère personnel**

Les données à caractère personnel collectées ou générées par Sport Bretagne dans le cadre de cette convention seront utilisées par lui à la seule fin de l'exécution du présent contrat, sauf consentement individuel des intéressées pour réutilisation des données pour une autre finalité.

Sport Bretagne s'engage à traiter ces données conformément au règlement Général sur la protection des données (RGPD) et à les effacer ou à défaut à les anonymiser, à la date d'expiration du présent contrat. Chaque agent dont les données sont traitées pourra exercer son droit d'accès, de rectification, de suppression, directement auprès de Sport Bretagne.

Fait en double exemplaire, à Dinard, le

Pour l'entreprise :

(nom et qualité du signataire, cachet et signature)

Pour SPORT BRETAGNE

La directrice  
Marianne Jaquet**SPORT BRETAGNE**24, rue des Marettes - BP 90243 - 35802 DINARD Cedex  
SIRET n°13001397200026 / UAI n°0352862W / Numéro de déclaration d'activité 53350885335  
t 02 99 16 34 16 e-mail contact@sportbretagne.bzh